

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9/11/2009

COMPTE RENDU

Date de convocation : 03/11/2009

Présents : Mmes et Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Aymeric MARTIN, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI.

Absent excusé : M. Guy OCHIER,

Secrétaire de séance : M. Henri CAZES

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 13/10/2009

Le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité.

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'INSTALLATION PAR LA STE SCREG SUD-EST D'UN CENTRE DE TRAITEMENT ET DE TRANSIT DE RESIDUS URBAINS SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE LA CROIX DE L'ETANG A LA SORTIE NORD DU VILLAGE

Cette enquête s'est déroulée à Chantesse du 3/10/2009 au 5/11/2009. Le conseil a 15 jours pour donner son avis après la clôture de l'enquête.

La zone gérée par la communauté de communes de Vinay est située sur la commune de Chantesse, toutefois les maisons qui l'entourent sont situées sur La commune de L'Albenc.

Monsieur le Maire décrit l'activité de cette entreprise qui se décompose en trois parties :

- 1) Gestion des produits de curage des bacs à graisses collectés auprès des restaurateurs qui se limite au regroupement et au stockage en faible quantité avant transfert vers les centres de traitements agréés. Pour cela il serait installée une cuve enterrée double peaux de 20 m3.
- 2) Regroupement et stockage en faible quantité des produits de vidange des fosses septiques collectées avant transfert vers des stations d'épuration. Une autre cuve enterrée double peaux de 20m3 serait installée. (la Ste SCREG assure une astreinte de 24H/24 et 365 jours par an pour l'OPAC).
- 3) Gestion des produits de curage des réseaux d'eaux pluviales. Ces produits ne pourront plus à court terme être acheminés dans des centres d'élimination. Le traitement envisagé sur le site, comprend un dégrillage, une décantation et un déshuilage des produits de curage pour séparer les éléments qui les composent, puis un lavage des sables avec de l'eau recyclée

Il explique ensuite que les riverains, domiciliés sur la commune de l'Albenc, les artisans de la zone auxquels se sont associés des particuliers et des associations de protection de la nature ont fait part de leurs craintes des nuisances, qui pourraient être dues : aux odeurs, aux circulations de camions, aux risques de pollution de la nappe et du ruisseau de la Lèze, aux rejets des eaux en fin de process et à la proximité d'une Znief (marais de Chantesse).

Une réunion d'information a été organisée le 20/10/2009 en Mairie de L'Albenc avec les maires de Chantesse et de L'Albenc, les responsables de l'entreprise SCREG, les habitants du quartier les artisans de la zone. Au cours de cette réunion, Ms Peilleux et Mersch de la Sté SCREG ont expliqué le projet et répondu aux questions mais devant l'opposition très importantes des membres présents, Monsieur le Maire explique qu'il va proposer au Conseil Municipal de L'Albenc d'émettre un avis défavorable au projet, et en tant que Président de la Communauté de communes de Vinay, de ne pas signer le compromis de vente du terrain à la Sté SCREG.

Le Conseil Municipal décide de voter à main levée et l'ensemble des membres présents donne un avis défavorable pour l'installation de cette activité dans la zone artisanale.

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A UNE DEMANDE DE LA STE AIR PORC SAS

Cette Société exploite un élevage de porcs charcutiers sur la commune de Têche. Le dossier objet de l'enquête est une mise en conformité de l'installation :

- le nombre maximum de porcs passe de 8149 à 8239 (soit 90 places supplémentaires)
- l'épandage des lisiers sur un périmètre de 592,8 ha constitué des parcelles de 43 exploitations sur 21 communes autour Têche.

L'utilisation du lisier permet aux agriculteurs de ne plus utiliser d'engrais minéraux de synthèse.

L'épandage des lisiers se fait suivant une réglementation stricte qui prévoit des périodes d'épandage, un suivi agronomique et un enfouissement immédiat après épandage. La dose maximum est de 170 kg/ha/an d'azote organique.

Le plan d'épandage est prévu pour 5 ans. La surface d'épandage sur L'Albenc est de 31ha58.

Le conseil délibère sur l'extension des bâtiments pour accueillir 90 porcs supplémentaires et sur l'établissement du plan d'épandage des lisiers.

Le conseil décide de voter à main levée.

Deux élus se prononcent contre ce projet.

Les douze autres donnent un avis favorable mais avec les réserves suivantes :

Ils insistent pour qu'il y ait :

- un suivi agronomique régulier qui soit publié dans les communes au moins une fois par an
- l'enfouissement du lisier immédiatement après épandage

CIMETIERE – INSTALLATION D'UN SECTEUR CINERAIRE – COUT DES EMPLACEMENTS ET EXTENSION DU REGLEMENT A CE SECTEUR

Lors de sa réunion du 5 mars 2007, le conseil avait délibéré pour fixer le tarif des concessions pleine terre du cimetière :

Concessions traditionnelles : 100 €

Concessions cinéraires (0.85 m²) situées dans l'extension du cimetière : 60 €

Ces concessions sont trentenaires

Le secteur cinéraire va être complété par l'installation d'un columbarium de 10 cases et par la mise en place d'un jardin du souvenir pour la dispersion anonyme des cendres. Le prix du columbarium s'élève à 3 210 €HT

Le conseil Municipal étudie le projet de règlement du cimetière concernant le secteur cinéraire qui se réfère aux articles R 2213-38, R2213-39, R 223-6 et L 2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Pour les petites tombes en pleine terre il décide :

- qu'un bloc enterré permettant d'accueillir le réceptacle des cendres sera obligatoire et à la charge des concessionnaires
- que les stèles en tête de concession ne pourront pas excéder 0.70m de hauteur.

Pour le columbarium il demande :

- que les plaques portant les noms, prénoms, dates de naissance et décès soient normalisées et identiques et qu'elles soient posées par un représentant de la mairie.
- qu'aucune personnalisation ne soit déposée, sous quelque forme que ce soit (plantes, articles funéraires, objet divers ...) à proximité du columbarium à l'exception du jour de la cérémonie funéraire et de la Toussaint.

Pour le jardin du Souvenir il précise :

- que ce jardin sera réservé à la dispersion anonyme des cendres

- qu'aucune personnalisation ne sera autorisée (plantes, articles funéraires, objets divers...) à l'exception du jour de la dispersion des cendres et de la Toussaint.
- que des Plaques normalisées et identiques seront collées sur le livre permettant l'identification des personnes dispersées. Elles seront installées par un représentant de la commune.

Le conseil décide également de fixer les tarifs suivants :

- Case du columbarium : 350 € pour une durée de 30 ans, ce prix intégrera la fourniture de la plaque.
- Pour la mise en place et l'entretien du jardin du souvenir, une somme de 60 € sera demandée lors de la dispersion des cendres et inclura également la fourniture de la plaque.

TRANSFERT DU BUDGET COMMUNAL VERS LE BUDGET ANNEXE ET VIREMENTS DE CREDITS

Pour le budget annexe des commerces, dans le cadre de la commercialisation des appartements, la commune a mis en place diverses publicités : parutions dans un journal, distribution de tracts sur toute la communauté de Commune de Vinay. Cela a représenté une dépense de 1 650 € qui n'avait pas été prévue lors de l'établissement du budget primitif 2009.

De plus il manque 1 450 € à l'article 63512 – taxes foncières.

Pour la commune, lors de l'établissement du budget primitif, il avait été prévu la somme de 11 472 € à l'article 2762 D. I. – chapitre 040 pour une écriture d'ordre liée au transfert de la TVA. Or, cette imputation aurait du être inscrite au chapitre 041

Le conseil décide :

- de transférer la somme de 3 100 € du budget de la commune vers le budget annexe des commerces.
- de réaliser les décisions modificatives suivantes:

Budget de la commune

D.F. - 022	: Dépenses imprévues de fonctionnement	- 3 100 €
D.F. – 67441	: Subvention aux SPIC, budgets annexes	+ 3 100 €
D.I. – 020 (chap. 040)	: Dépenses imprévues d'investissement	- 10 622 €
D.I. – 2762 (chap. 041)	: Créances sur transfert	+10 622 €

Budget des commerces

D.F. – 623	: Publicité, publication...	+ 390 €
D.F. – 6237	: publications	+ 610 €
D.F. – 6261	: frais d'affranchissement	+ 650 €
D.F. – 63512	: taxes foncières	+ 1 450 €
Total D.F.		+ 3 100 €
R.F. – 74	: subventions d'exploitation	+ 3 100 €
Total R.F.		+ 3 100 €

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit auprès de Dexia CLF banque une ligne de trésorerie de 150 000 € qui arrive à échéance le 4/12/2009.

Dexia propose de renouveler cette ligne de Trésorerie pour un montant maximum de 150 000 €, sur un index de tirage EONIA avec une marge de 1.10 %. (ce qui fait actuellement un taux de 1.45%)

Les frais de commissions sont de 0.20 % du montant emprunté.

Le Conseil décide de reconduire une ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 €.

Le montant de la commission sera donc de 300 €.

SOUTIEN AU SICTOM SUD GRESIVAUDAN POUR UN DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PLATE FORME MULTI-FILIERES DECHETS A SAINT SAUVEUR.

Le SICTOM a sollicité l'aide du Conseil Général de l'Isère pour un projet de construction d'une plateforme à Saint Sauveur regroupant une déchèterie (destinée à remplacer celle de Saint Marcellin), une recyclerie, une plate forme de broyage des déchets verts, un garage de véhicules de collecte et des locaux administratifs.

A ce jour le SICTOM n'a pas reçu de réponse du Conseil Général de l'Isère. La problématique des déchets est départementale et est inscrite au sein du Plan départemental géré par le Conseil Général lui-même au niveau central et non par le territoire.

Le conseil demande au Conseil Général de l'Isère de prendre en compte le projet du SICTOM et de lui apporter un soutien financier.

ETUDE DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 NOVEMBRE 2009

Le Maire propose au conseil de donner son avis sur les différents points de cet ordre du jour :

- Demande de participation de la CCV à l'ASA du Vercors 4 Montagnes sur la création de la piste forestière Cognin les Gorges – Malleval en Vercors.

Le conseil estime que l'aide au financement de projet privé n'entre pas dans les compétences de la Communauté de Communes

QUESTIONS DIVERSES

Ghislaine ZAMORA, Vice présidente du CCAS, informe le Conseil Municipal sur différents points :

- Une réunion s'est déroulée à Vinay avec les représentants des CCAS de la Communauté de communes de Vinay. Au cours de cette réunion Jean-Pierre FRESSING, membre du CCAS de Chantesse a présenté un projet mené par un groupe de travail composé d'élus, de professionnels de la santé, d'associations d'aide à domicile, d'associations d'insertion, de travailleurs sociaux, d'éducateurs auprès des personnes âgées. Ce projet a pour thème « comment lutter contre l'isolement sur le canton de Vinay ».

Une réunion de ce groupe de travail est programmée le 24 novembre pour recevoir les observations et les avis des élus et des CCAS des différentes communes.

- Reprise de la campagne des restos du cœur le 1^{er} décembre. Une permanence aura lieu le 20 novembre de 9 à 12H pour les inscriptions et pour faire le point sur l'utilisation de la navette pour le trajet vers les restos du cœur. Cette navette est prêtée par la communauté de communes de Vinay et conduite par des élus bénévoles.

- Attribution des logements de l'OPAC :

Nous n'avons toujours pas de demande pour le T5 situé Rue Jocelyn. Ce logement est en mauvais état et il semble que l'OPAC n'aura pas les crédits pour l'améliorer d'ici la fin de l'année.

Un dossier a été transmis pour le T2 situé Rue Jocelyn.

Fait à L'Albenc le 9 novembre 2009

Affiché du 16/11 au 16/12/2009

Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC,

